

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_16-04-05

Séance du 5 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
37 titulaires 33 voix	5	2

OBJET DE LA DELIBERATION: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille seize, le 5 avril, à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU

Étaient présents :

- 1. M. Laurent SUAU Département Lozère
- 2. M. Guilhem SERIEYS Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- 3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire
- 4. M. Raymond ABRIAL Département de la Haute-Loire
- 5. M. Philippe DELABRE Département de la Haute-Loire

Pouvoirs:

- 1. M. Jean-Luc DA PASSANO Métropole de Lyon ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
- 2. Mme Corinne BRINGER Département de la Haute-Loire ayant donné pouvoir à M. Raymond ABRIAL

Étaient absents excusés:

- 1. Mme Aurélie MAILLOLS Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- 2. M. Michel FRANQUES Département du Tarn
- 3. Mme Magali BESSAOU Département de l'Aveyron
- 4. Mme Corine BRINGER Département de la Haute-Loire
- 5. M. Daniel TONSON Département de la Haute-Loire
- 6. M. Michel DECOLIN Département de la Haute-Loire
- 7. M. Joseph FERRARA Département Loire
- 8. M. Christian TEYSSEDRE Rodez Agglomération
- 9. M. Michel GANTON Rodez Agglomération
- 10. M. Luc FRANCOIS Saint Étienne Métropole
- 11. M. Jean-Luc DA PASSANO Métropole de Lyon
- 12. M. Claude MEISSSONIER Communauté de Communes Cœur Lozère
- 13. Mme Régine BOURGADE Communauté de Communes Cœur Lozère
- 14. M. Jean Luc DARGEIN VIDAL Commune d'Albi PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/04/2016 048-253102446-20160412-DEB 16 04 05-AU

Assistaient également à la réunion :

- 1. Mme Sophie RODOLPHE Rodez Agglomération
- 2. M. Jean-Luc FERRAND Département du Rhône
- 3. M. Jean VILLEMAGNE Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
- 4. M. Claude CHARDON Office Interconsulaire des Transports et des Communications du Sud-Est
- 5. M. Olivier COLLON Association « Oui à la 2 x 2 voies »
- 6. M. Jean-Philippe PEYRE Payeur Départemental Lozère
- 7. M. Jean TOGUYENI Directeur Routes, Transports et Bâtiments Département Lozère
- 8. Mme Christine SALANSON Direction des Routes Département Lozère
- 9. Mme Aurélie CHARRADE Direction des Routes Département Lozère
- 10. M. Ludovic JAFFUEL Département de la Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Débat d'orientation budgétaire 2016» qui suit :

EXPOSĒ DES MOTIFS

Comme l'année 2014, 2015 n'a pas été riche en actions de la part du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon. Seule action notable, le lancement de l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 (une réunion du Comité Technique tenue le 16 septembre 2015 et des tables rondes organisées par EGIS Mobilité à Mende, Rodez, Lyon, Toulouse et Saint Étienne).

La Loi NOTRe, adoptée le 5 août 2015, a induit une instabilité du Syndicat, dont le statut est maintenant incompatible avec son financement par les Départements. La Loi, en effet, réserve aux Régions la compétence de financement des activités économiques. La vocation du Syndicat étant le développement économique de l'axe Lyon- Toulouse par la RN 88, il ne peut plus percevoir les cotisations des départements. Ces collectivités sont donc amenées à se retirer du Syndicat les unes après les autres. Une démarche est engagée auprès du Préfet de la Lozère et des Présidents des Régions Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Auvergne-Rhône-Alpes pour trancher cette question, dans le cadre des conférences territoriales d'action publique à venir courant 2016.

Un premier examen de l'étude EGIS, concernant la phase de diagnostic, a été fait à la seconde réunion du Comité Technique, le 15 mars 2016. Il vous sera présenté au cours de cette réunion pour discussion et validation.

Je vous demande de m'autoriser à poursuivre l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88, ainsi qu'à reconduire les grands postes traditionnels de notre budget, comme en 2015.

APRĖS EN AVOIR DĒLIBĒRĒ

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, Vu l'article 22 du code des Marchés Publics, Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon, Vu la décision du n°1-2016 du 29 mars 2016 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 29 mars 2016,

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

Le Comité Syndical:

- prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2016;
- décide de ne pas demander de participation en 2016, aux collectivités membres, à titre exceptionnel.

RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2016
048-253102446-20160412-DEB 16 04 05-AU

Le Président sud toulouse NIASSUFIT SUAU CENTRAL

GYNDICAT-MIXTE
d'ETUDES et de PROMOTION
de l'AXE TOULOUSE - LYON